

la persécution va devenir une guerre en forme. Tant mieux ! Les violences vont ouvrir les yeux des aveugles et rallier toutes les volontés et les énergies.

Les événements de Rome, déplorables en eux-mêmes, ont eu des effets que l'on ne peut regretter. Ils ont rendue claire comme le jour la toute puissance internationale de la franc-maçonnerie, ils ont rendue manifeste l'entente des francs-maçons italiens avec les francs-maçons de France, même de ceux qui sont au gouvernail de l'Etat, et la disposition d'esprit où ceux-ci se trouvent de sacrifier même l'honneur de la France, lorsque les exigences de la guerre à la religion demandent ce sacrifice. Tout le monde sait aujourd'hui que "chez les hommes qui gouvernent la France il y a un sentiment qui domine tous les autres : la soumission aux ordres de la franc-maçonnerie." Tout le monde voit maintenant que ce pays est "non en république mais en franc-maçonnerie." Il n'y a plus que les yeux qui se ferment obstinément à la lumière, à n'en être point encore convaincus.

D'autre part, ces mêmes événements ont resserré l'union des évêques, ont groupé autour d'eux le clergé et les fidèles, ont fait sentir aux catholiques l'urgente nécessité de s'organiser pour la défense de leur foi avec plus d'entente, de résolution et de suite, s'ils ne veulent point souscrire eux-mêmes à leur propre ruine.

Les débats du Parlement ont achevé la démonstration, en forçant les ministres à montrer le fond de leur cœur, qui n'est pas beau à voir.

"Jamais, croyons-nous, a dit un organe républicain, le *Journal des Débats*, M. le président n'a montré, dans un débat quelconque, autant de décision, de vigueur, d'intrépidité; jamais sa parole n'a été aussi nette, aussi hardie; jamais on ne lui a vu une pareille ardeur à fondre sur l'ennemi. Il n'avait devant lui que quelques évêques. Cette lutte était tout à fait à la mesure de son courage. Il n'a pas hésité... Il a étalé devant le Sénat tous les instruments de correction dont il compte faire bon usage : articles organiques, articles du code pénal, mesures administratives, suspensions de traitement, tout l'arsenal des lois répressives, et, si cela ne suffit pas, on s'adressera au Parlement, on lui demandera des armes supplémentaires, de nouveaux moyens de coercition et de contrainte."

Les paroles du ministre des cultes n'ont pas été moins significatives que celles du Président du Conseil qui a déclaré, ni plus ni moins, que jamais il ne travaillerait à procurer à l'Eglise la jouissance de ses droits légitimes, mais qu'il ne lui accorderait jamais la liberté, même en matière de doctrine. Il s'est vanté d'avoir or-